

rellement plus possible et, en outre, le débat devra commencer à l'étape donnée avant qu'on puisse invoquer le Règlement.

Une voix: Pendant combien de temps?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il bien répondre à une question? Je lui poserai la même question que celle que j'ai posée au député de Grenville-Carleton cet après-midi à quoi il m'a répondu que le débat, aux termes du Règlement, durerait au minimum dix jours. Le ministre est-il du même avis ou le député a-t-il quelque peu exagéré?

M. Blair: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai vérifié ma réponse à la question du député, et on verra, d'après le hasard, que j'ai bien dit qu'il y aura un laps de temps.

M. Peters: Avez-vous modifié les épreuves?

M. Blair: Monsieur l'Orateur, le député de Timiskaming (M. Peters) fait là une insinuation tout à fait inconvenante. Je n'ai rien modifié. J'affirme à la Chambre que je ne lisais pas un texte rédigé d'avance et que ma première déclaration, comme l'a dit le député différerait de la seconde.

M. Woolliams: Vous avez apporté une rectification.

M. Blair: Sachez que je n'en ai rien fait, j'ai donné une réponse exacte.

L'hon. M. Macdonald: Je crois bien que j'avais la parole, monsieur l'Orateur, et j'aimerais bien poursuivre.

M. Woolliams: Le ministre voudrait-il répondre à la question?

L'hon. M. Macdonald: En réalité, cela a pu arriver avant que le député revienne à la Chambre, mais j'ai indiqué que je parlais de l'écoulement d'un délai. Je n'ai pas dit qu'il y aurait un débat de dix jours au minimum. J'ai signalé que la période de temps ordinairement consacrée à l'étape du comité peut être plus près d'un mois que d'un minimum de dix jours.

M. Woolliams: Selon vous, quel serait le minimum aux termes de l'article?

L'hon. M. Macdonald: Mon expérience des délibérations de la Chambre sur les mesures importantes...

M. Woolliams: Contentez-vous de répondre à la question.

L'hon. M. Macdonald: J'y répondrai si le député veut bien se montrer patient. D'après mon expérience environ un mois.

Des voix: Non, non!

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je dis aimablement au ministre que j'espère qu'il n'induirait en erreur ni la Chambre ni les media. La question est claire et nette. Le ministre peut sûrement nous dire quel serait le nombre minimum de jours si l'article était appliqué. Je ne parle pas de son expérience. Je veux dire d'après l'article selon sa teneur actuelle.

L'hon. M. Macdonald: Je ne devrais pas avoir à répéter les commentaires que j'ai faits en l'absence du député.

M. Bell: Il n'a rien dit.

L'hon. M. Macdonald: Au sujet des projets de loi envoyés à un comité permanent, il a fallu une période de deux ou trois semaines et même l'étape du rapport du comité retarde d'au moins deux journées avant d'être reprise. La procédure s'appliquerait mal à une période de moins d'un mois.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il est clair qu'on tente sciemment de tromper la Chambre. Le ministre sait parfaitement que le temps de l'examen en comité peut se limiter à un jour. Nous ne parlons pas de temps anticipé ou d'expérience antérieure...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Je signale au député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'un débat.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, c'est assez curieux de se voir couper la parole par un député qui semble vouloir défendre avec indignation le droit de parole des autres. Je tiens à signaler de nouveau au député pour la troisième fois que les délibérations d'un comité de la Chambre, chargé d'étudier un bill important, peuvent prendre de deux à trois semaines et que le dépôt du rapport nécessite un délai supplémentaire de 48 heures.

Une voix: On dirait une enchère!

L'hon. M. Macdonald: C'est bien cela. Il s'agit ici, tout compte fait, d'un simple calcul du nombre de bills à étudier au cours d'une année parlementaire et du nombre de jours de séance.